

Écoles Publiques de Boston Code de Conduite (COC)

Dacia Campbell, Surintendante Adjointe
Jodie Elgee, Directrice Principale, Succeed Boston
Samuel Depina, Surintendant Suppléant délégué aux
Opérations

22.09.2021

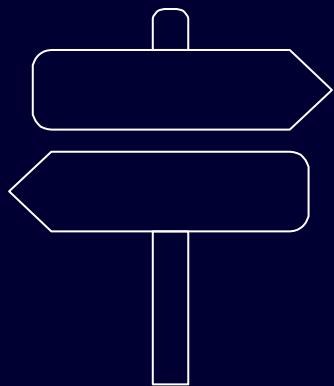
Code de Conduite



AMBITION : Favoriser une culture et une communauté antiracistes, encourager le libre échange d'idées, maximiser l'épanouissement personnel et développer l'autonomie des élèves tout en respectant leurs droits constitutionnels.

OBJECTIF : Réinventer notre approche pour créer des espaces équitables, sûrs et collaboratifs pour résoudre les conflits, pour apprendre et grandir au sein de nos communautés scolaires. En faisant évoluer ses pratiques et en adoptant une variété de méthodes pour améliorer le renforcement de la communauté, y compris les pratiques de justice réparatrice et le renforcement des compétences sociales et émotionnelles.

Contexte : Modifications antérieures au COC



2010 RÉVISIONS DU COC

- Rebaptisé le Code de Discipline en un Code de Conduite moins punitif
- Quelques changements consistaient dans l'ajout de sections sur le harcèlement, le cyberharcèlement et le modèle de justice réparatrice comme alternatives à la suspension ou à l'expulsion.
- COCAC (Conseil Consultatif sur le Code de Conduite) formé en 2010

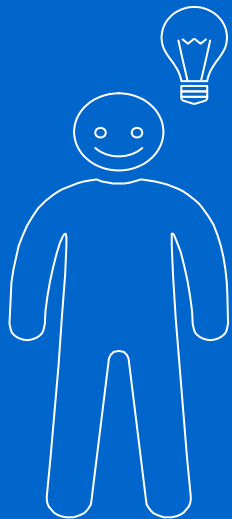
2013 RÉVISIONS DU COC

- Les systèmes d'interventions à plusieurs niveaux de soutien aux élèves ont été alignés sur l'objectif de maximiser l'apprentissage de tous les élèves en minimisant les perturbations et en préservant le temps d'apprentissage
- Aligner le Code de Conduite avec les nouvelles exigences légales de procédure régulière de Ch. 222 à partir de l'année scolaire 2014-15.
- Le district promeut les progrès scolaires des élèves suspendus ou expulsés
- La discipline progressive a été essayée et documentée
- Modifier la procédure régulière, y compris des normes de notification plus strictes pour accroître la participation des parents

2016 RÉVISIONS DU COC

- Le Code de Conduite a été modifié pour refléter l'accent mis sur l'apprentissage et le bien-être socio-émotionnel (SELW).
- Les changements soulignent que la discipline doit être progressive. Les pratiques d'exclusion telles que la suspension en dehors de l'école menant à du temps en dehors de l'école devraient être utilisées en dernier recours.
- Il est essentiel de créer une culture et un climat pour des écoles sûres, saines et solidaires, car BPS cherchent à éliminer les inégalités en offrant à tous les élèves un accès, des ressources et des opportunités égaux.

Les révisions ont commencé en 2018 pour remplir notre cycle d'examen avec les objectifs suivants :



Pourquoi réviser le COC ?

Partie 1

1. Aligner le Code de Conduite avec le Plan Stratégique des BPS
1. Engager et intégrer les voix des parties prenantes
1. Adopter, aligner et mettre en œuvre le libellé de l'Accord de Règlement des Services Juridiques du Grand Boston de 2017 :
 - i. Pas de suspensions pour les élèves de la maternelle à la 2e année
 - ii. Les limitations sur les violations pour lesquelles les élèves de la 3e à la 5e année peuvent être suspendus.
 - iii. Garde-corps pour les renvois d'urgence
 1. Procédures de déconnexion universelle
1. Éliminer le langage juridique dans la mesure du possible
1. Écourter le Code de Conduite pour le rendre plus convivial

**Pendant les doubles
pandémies, la révision du
COC a pris un nouveau sens
de l'urgence pour :**



Pourquoi réviser le COC ?

Partie 2

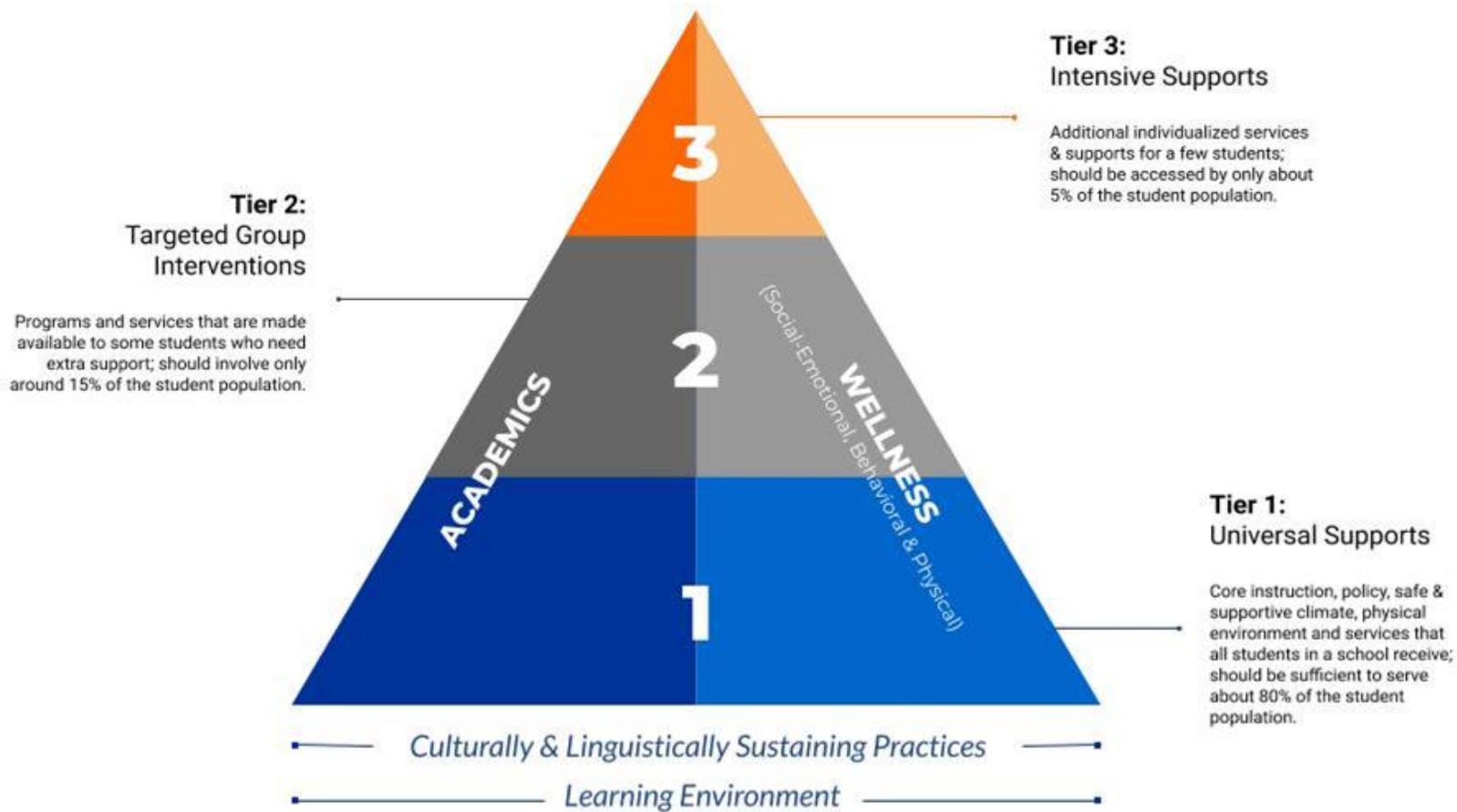
1.Revoir le Code de Conduite avec une optique antiraciste

1.Mettre l'accent sur la responsabilité partagée du personnel de l'école, des chefs d'établissement, des élèves et des parents/tuteurs/soignants dans l'avancement des objectifs

1.Assurer des salles de classe sûres, accueillantes et équitables en appelant et en priorisant l'utilisation de mesures progressives, d'alternatives à la suspension et de pratiques réparatrices

1.S'aligner sur l'apprentissage en ligne pour garantir que le Code de Conduite puisse être appliqué virtuellement

1.Aborder les disparités documentées dans les taux de suspension pour les élèves noirs, les élèves Latino-américains et les élèves handicapés



| QUE SIGNIFIE CHAQUE NIVEAU ? | <i>Niveau 1 (Universel)</i> | <i>Niveau 2 (Soutien ciblé)</i> | <i>Niveau 3 (Soutien Intensif)</i> |
|------------------------------|---|--|---|
| QUI EST CONCERNÉ ? | TOUS LES ÉLÈVES | PETITS GROUPES D'ÉLÈVES | INDIVIDUELS OU PETITS GROUPES D'ÉLÈVES <i>Veillez noter: cela ne signifie pas qu'une référence en éducation spéciale est nécessaire</i> |
| À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL ? | Promouvoir la réussite et s'assurer que tous les élèves atteignent leurs objectifs académiques, leur développement social, émotionnel et physique, ce qui soutient leurs résultats scolaires, comportementaux et de santé globaux. | Intervenir et répondre aux besoins plus urgents des élèves si nécessaire. Fournir un enseignement ciblé et axé sur les solutions pour répondre à leurs besoins identifiés avant qu'ils n'affectent les progrès de l'élève. Améliorer les performances des élèves vers les niveaux de compétence attendus. | Déployer des supports d'enseignement et d'apprentissage intensifs sur de plus longues périodes pour soutenir les élèves dont les besoins importants les empêchent d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Améliorer les résultats et l'engagement scolaire des élèves en identifiant et en développant leurs compétences sociales et émotionnelles. |
| | Renforcement des compétences sociales et émotionnelles, pratiques réparatrices, formation liée à la prévention du harcèlement et/ou du cyberharcèlement, éducation à la santé, interventions de résolution de conflits, Plans d'Intervention en matière d'Assiduité, formation liée au programme d'études sur les relations saines. | Pratiques réparatrices et tenant compte des traumatismes, désescalade verbale (Safety Cares - Soins de Sécurité), mentorat, Plan d'Intervention en matière d'Assiduité, Intervention Cognitivo-comportementale pour les Traumatismes à l'École (CBITS), renforcement des compétences sociales et émotionnelles, ateliers volontaires Succeed Boston, groupes de déjeuner. Plan d'Intervention en matière d'Assiduité, Intervention Cognitivo-comportementale pour les Traumatismes à l'École (CBITS), renforcement des compétences sociales et émotionnelles, ateliers volontaires Succeed Boston, groupes de déjeuner. | Counseling, soutien en cas de crise, références communautaires, pratiques réparatrices et fondées sur les traumatismes, références volontaires à Succeed Boston , plans de soutien scolaire individualisés, résolution de conflits, Évaluation du Comportement Fonctionnel, Plan d'Intervention Comportementale, programme Fire Sense |

Impact

Écoles

Dans le cadre de ce COC, nous nous sommes concentrés sur la question,

« *Quel travail d'adulte doit être fait pour soutenir les élèves alors que nous réinventons la discipline ?* »

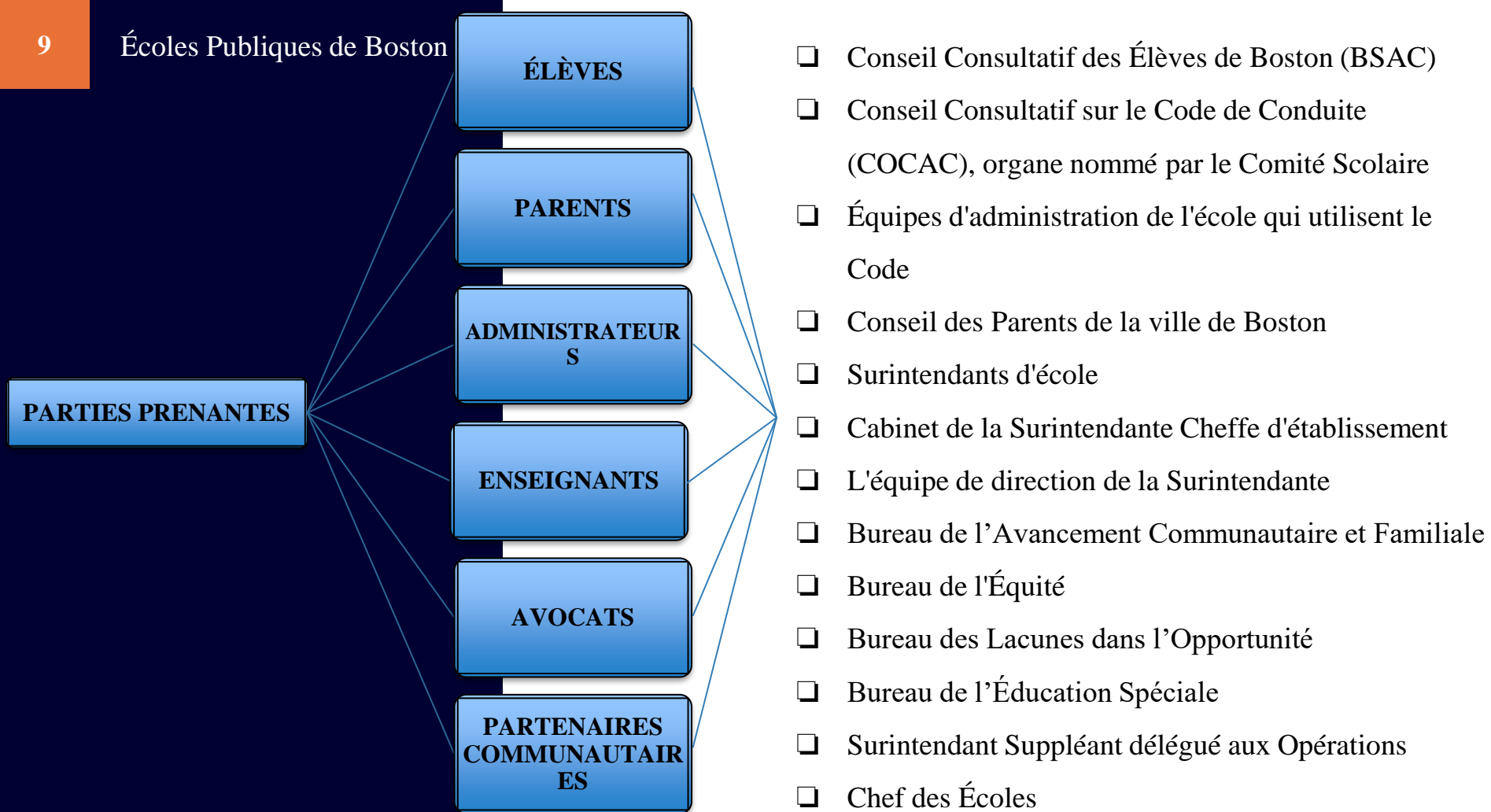
- Reconnaître que les adultes dans les Écoles sont responsables de tirer parti des supports à la valorisation et à la prévention pour les élèves de niveau 1
- Dans les versions précédentes, nous nous sommes concentrés sur les interventions et les alternatives à la discipline

Nous avons révisé les sections à plusieurs niveaux dans le cadre du MTSS afin d'assurer une approche équilibrée et équitable de la conduite.

Formation, planification du temps avec le personnel et mise en œuvre du nouveau modèle et mise en boucle des opportunités de commentaires collectifs, de résolution de problèmes et de partage des meilleures pratiques.

Familles

- Connaître ce que le niveau 1 soutient et la façon dont il aligne avec le cadre du MTSS
- Pour renforcer leur partenariat avec les écoles de leurs élèves
- Prise de conscience de leurs droits et devoirs
- Engagement accru
- Augmenter les opportunités de partenariat avec les écoles





Circulaires de la Surintendante qui croisent le COC

Circulaire de la Surintendante, Éducation Spéciale, SPE-15

Circulaire de la Surintendante, Transport des Élèves TRN-2

Circulaire de la Surintendante, Uniforme Scolaire SUPT-18

Circulaire de la Surintendante, Sécurité et Santé des Élèves dans les Magasins Scolaires FSE-06

Circulaire de la Surintendante, Mise en œuvre du Code de Conduite, SUP-5***

Circulaires de la Surintendante, Directives sur les Rapports d'Équité EQT-1 à EQT-6

Circulaire de la Surintendante, Politique de Bien-être, HWD-06

Circulaire de la Surintendante, Politique sur les Téléphones portables SUP-09

Circulaire de la Surintendante, Dossiers de l'Élève LGL-07

Circulaire de la Surintendante, Politique de prévention et d'intervention en matière du Harcèlement, SSS-18

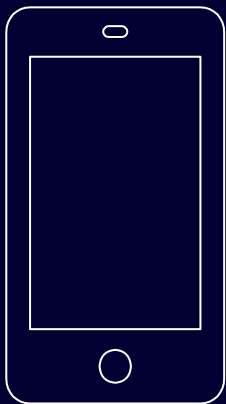
NOUVEAUTÉ Politique concernant la Préparation et le Partage des Rapports d'Incident et d'Autres Informations sur les Élèves

Déclaration des Écoles Publiques de Boston contre le Harcèlement pour les Élèves

Les Écoles Publiques de Boston ne toléreront pas [le harcèlement ou le cyberharcèlement](#), sous quelque forme et type que ce soit, envers les autres, que ce soit en ligne ou en personne. Les BPS enquêteront rapidement sur tous les signalements et plaintes concernant le harcèlement et prendront des mesures rapides et efficaces pour mettre fin à ce comportement et empêcher qu'il ne se reproduise.

BPS cherchent à prévenir le harcèlement grâce à l'utilisation d'ateliers de prévention qui développent les compétences sociales et émotionnelles des élèves et la compréhension des différences. Les élèves qui sont concernés ou qui souhaitent signaler un cas de harcèlement peuvent parler en toute confiance à un membre du personnel de confiance ou appeler le service *d'Espace Sûr et Prévention contre le Harcèlement*.

Ligne directe : 617-592-2378

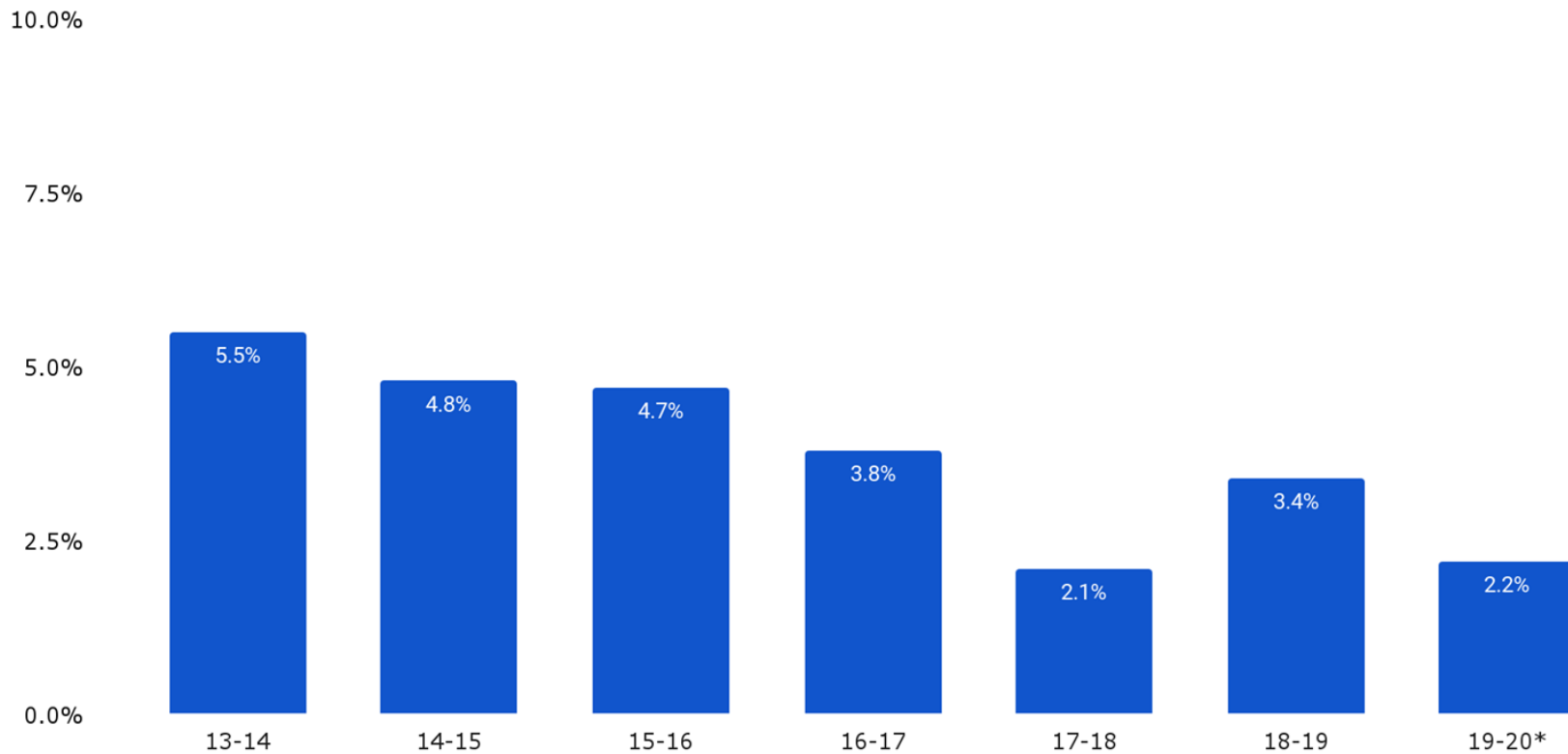


Taux de suspension des plus grands districts de la MA

| | Inscription | 17-18 | 18-19 | 19-20* |
|---------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|
| Boston | 50 480 | 2,1 | 3,4 | 2,2 |
| Worcester | 25 044 | 5,5 | 4 | 2,8 |
| Springfield | 25 007 | 7 | 6 | 4,7 |
| Brockton | 16 024 | 7,1 | 7,1 | 4,9 |
| Lynn | 16 088 | 6,9 | 6,8 | 4,9 |
| Lowell | 14 434 | 5,1 | 5,5 | 3,3 |
| Lawrence | 13 550 | 4,9 | 4,7 | 2,3 |
| | | | | |
| Les 6 Plus Grands Suivants | 110 147 | 6,2 | 5,6 | 3,8 |
| État | 948 828 | 2,9 | 3 | 2 |

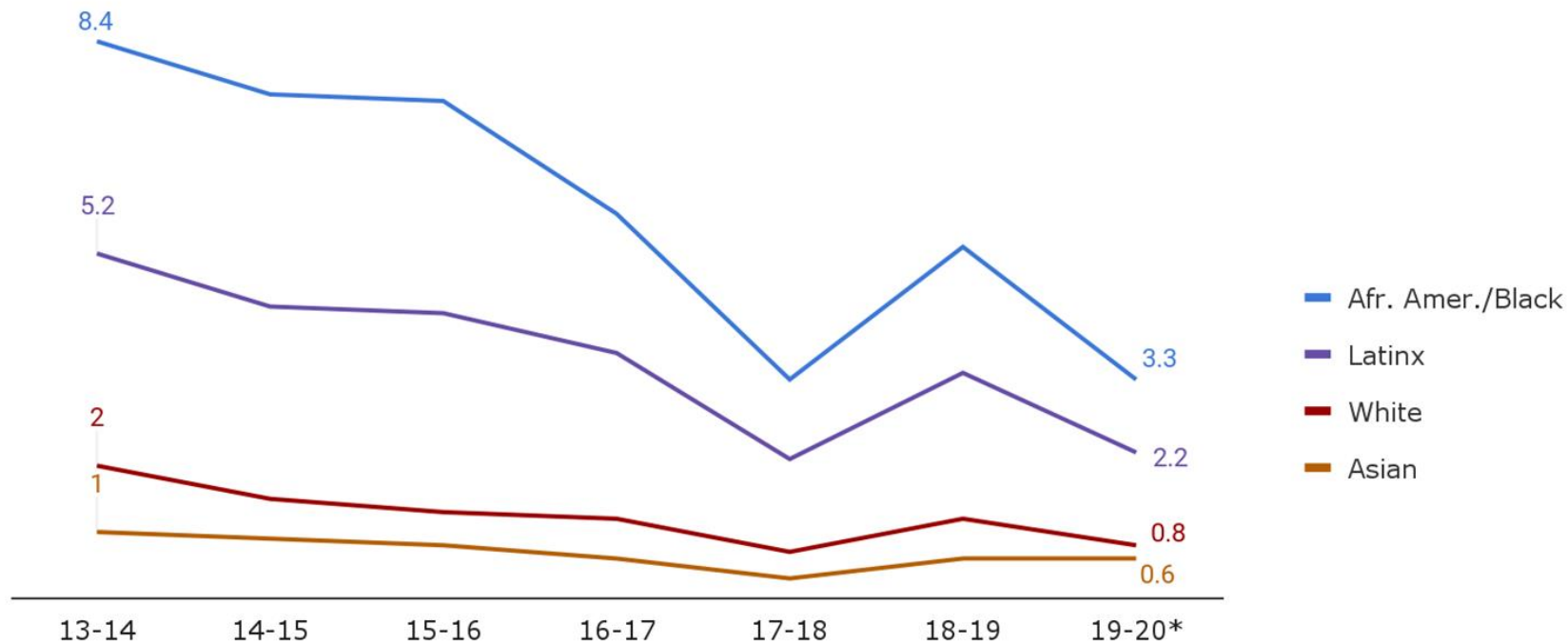
**Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.*

Taux de suspension des BPS



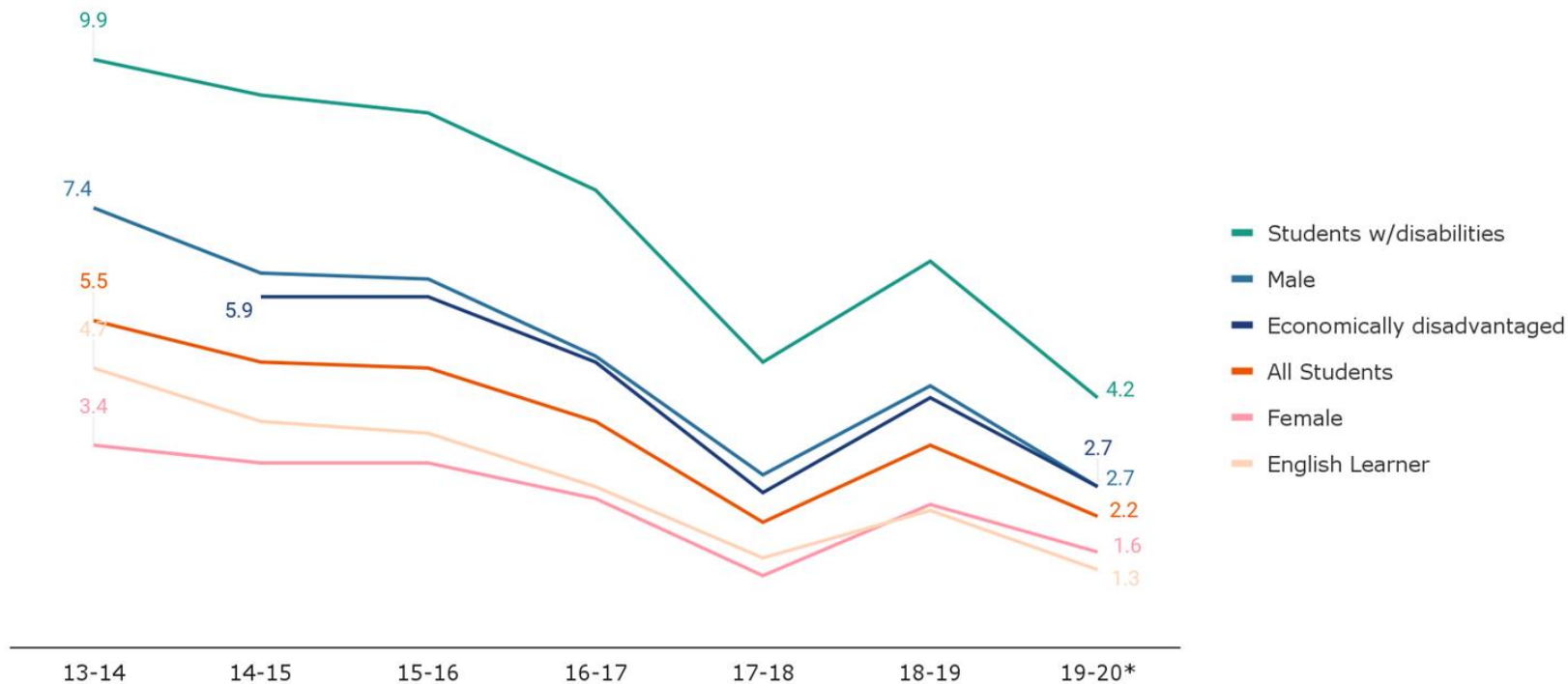
**Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.*

Taux de suspension des BPS : Race



*Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.

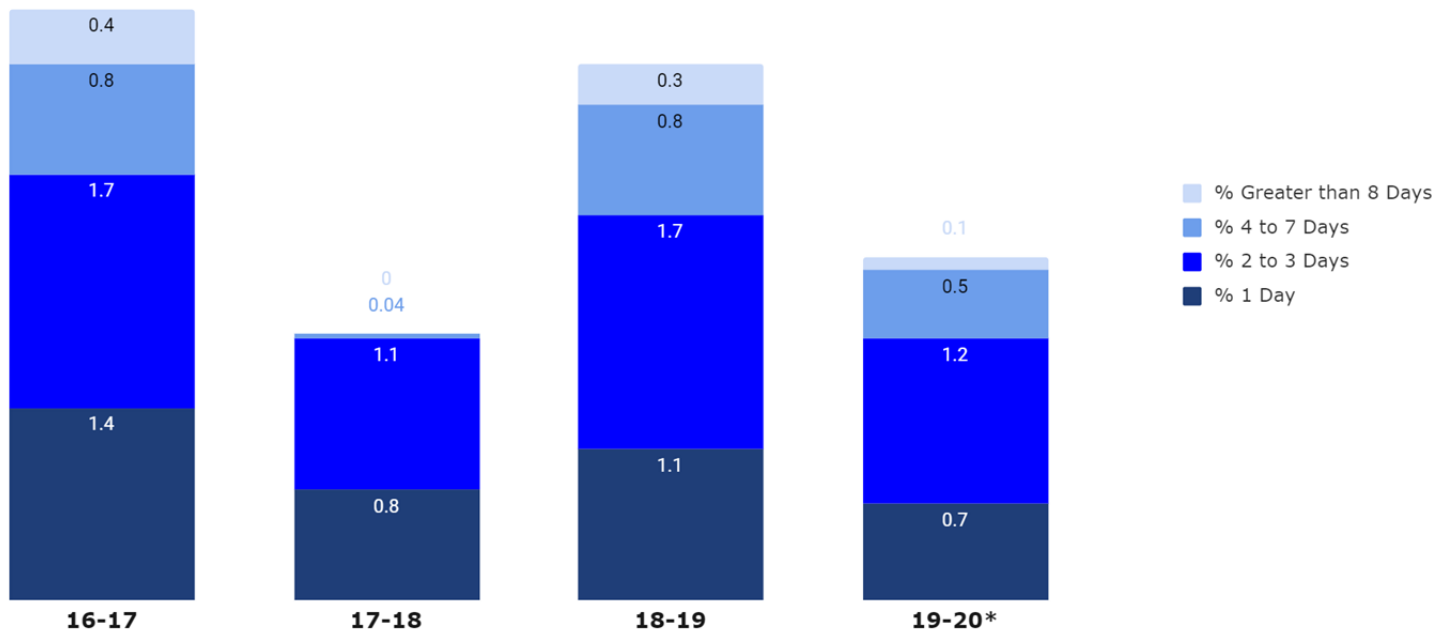
Taux de suspension des BPS : Populations sélectionnées



*Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.

Jours d'absence en raison d'une suspension : BPS

Les jours d'absence sont rapportés par le pourcentage d'élèves dans des plages spécifiques de jours d'absence.



**Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.*

Infractions entraînant une suspension : BPS 19-20

| Infraction | Pourcentage de suspensions par infraction | | | |
|---|---|-------|-------|--------|
| | 16-17 | 17-18 | 18-19 | 19-20* |
| Infraction non liée à la drogue, non violente ou non pénale | 40% | 36% | 32% | 32% |
| Attaque physique (coups et blessures) | 23% | 23% | 17% | 17% |
| Menace d'attaque physique | 15% | 12% | 10% | 18% |
| Bagarre physique | 5% | 8% | 14% | 3% |
| Substances illégales | 3% | 2% | 7% | 7% |
| Arme dans les locaux de l'école | 4% | 6% | 5% | 4% |
| Autre violence ou infraction liée à une substance | 1% | 4% | 5% | 8% |
| Harcèlement sexuel | 2% | 4% | 4% | 4% |
| Harcèlement | 3% | 2% | 3% | 2% |
| Vandalisme/destruction de biens | 2% | 3% | 2% | 3% |
| Vol | 2% | 0% | 1% | 1% |
| Autre | 1% | 1% | 1% | 1% |

Les infractions non liées à la drogue, non violentes ou non criminelles comprennent : Violation des règles de l'école, conduite désordonnée (comportement perturbateur), violations de la politique d'assiduité, insubordination (désobéissance)

**Les données de l'année 19-20 peuvent avoir été affectées par la pandémie. Veuillez garder cela à l'esprit lors de l'examen des données et lors de la comparaison des données sur plusieurs années scolaires.*

Prochaines étapes

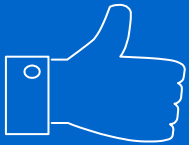
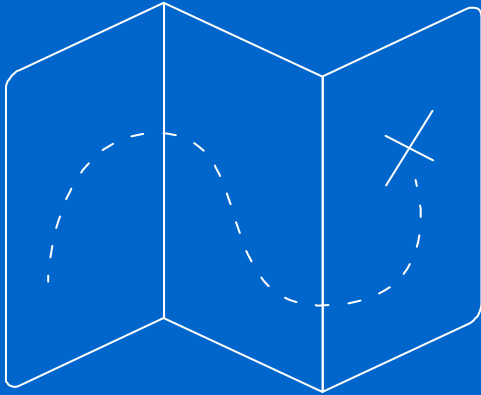
1. Organiser des formations pour toutes les parties prenantes, y compris les parents, les élèves et les membres de la communauté, cet automne.

1. La formation sera axée sur l'analyse des causes profondes des raisons pour lesquelles les élèves noirs et latins et les élèves handicapés subissent une discipline disproportionnée

1. Mettre à jour la Circulaire de la Surintendante sur les Procédures de Mise en œuvre du Code de Conduite - # SUP -5

1. Mettre à jour les pièces jointes COC et traduire dans toutes les langues

1. Examen trimestriel des données de suspension avec les Dirigeants Opérationnels, la division des écoles et le Comité de Discipline Réflexion.



Annexe



Étapes pour lutter contre les comportements perturbateurs en classe



Commencez par un rappel des normes/tâches de la classe.

ÉTAPE 1

Si le comportement perturbant continue, vérifiez auprès de l'élève. Fournissez un soutien au besoin (infirmière, appeler à la maison, prendre le petit-déjeuner).

ÉTAPE 2

Si le comportement perturbateur persiste, redirigez-vous pour remettre l'élève à la tâche.

ÉTAPE 3

Si le comportement persiste, placez l'élève dans une salle de classe en petits groupes pendant 5 minutes et fournissez des outils pour se détendre (p. ex., balle anti-stress, écouteurs, couverture lestée, matériel de dessin/d'écriture).

ÉTAPE 4

Si le comportement inapproprié persiste, demandez à un membre du personnel d'accompagner l'élève dans un « buddy room », l'espace de réflexion ou le centre de planification

ÉTAPE 5

Si le comportement persiste, orientez l'élève vers l'administrateur et/ou le travailleur social et appliquez toute stratégie supplémentaire développée par l'équipe. Organisez une réunion/ou un appel Zoom avec le parent/tuteur de l'élève pour renforcer les attentes et résoudre les problèmes.

Étape 6 Dernier recours : Si toutes les étapes précédentes échouent et que le comportement perturbateur persiste, le cas échéant, contactez l'équipe d'administration de l'école pour soutenir et/ou utiliser des interventions supplémentaires comme indiqué dans le cadre MTSS dans le processus du Code de Conduite BPS.

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QU'UNE PLAINTE DE HARCÈLEMENT EST DÉPOSÉE ET ENVOYÉE AU PRINCIPAL OU AU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ?

Étape 1

Le directeur d'école/le chef d'établissement reçoit la plainte de harcèlement

1. La plainte de harcèlement peut provenir de Succeed Boston (hotline/formulaire Google), 311, Bureau de la Surintendante, DCF, partenaires communautaires
2. Les plaintes peuvent être faites en ligne par n'importe qui via le formulaire Google disponible sur le site Web de Succeed et de BPS
3. Les familles/élèves peuvent se présenter avec un personnel de l'école

Étape 2

Le directeur/responsable de l'école contacte la famille dans les 48h pour accuser réception du rapport et confirmer des prochaines étapes

1. Le directeur / chef d'établissement peut choisir une personne désignée pour contacter la famille
2. Le personnel de l'école informera le parent/tuteur/gardien qu'une enquête sera ouverte et finalisée
3. Le personnel de l'école peut avoir besoin de recueillir plus d'informations au cours de cette phase

Étape 3

L'enquête est initiée par le directeur/chef d'établissement ou son délégué

1. L'autorisation des parents doit être accordée avant l'interrogation des élèves
2. La cible du harcèlement est interrogée
3. L'agresseur présumé et les témoins (le cas échéant) sont interrogés
4. Un Plan de Sécurité et/ou un Plan d'Action sont créés, si
5. Les familles sont contactées au besoin

Étape 4

L'enquête est finalisée, les résultats sont documentés, partagés avec les familles et envoyés à Succeed Boston.

1. Le formulaire d'enquête Google est rempli et envoyé à Succeed Boston. Le formulaire est disponible sur les sites Web de Succeed et de BPS
2. Suivi : L'efficacité du Plan de Sécurité/Plan d'Action doit être évaluée et les élèves doivent se voir proposer des contrôles avec leur adulte de confiance ou le travailleur social de l'école.
3. Toutes les actions signalées dans le SIS.

RENOI D'URGENCE : TOUTES les renvois d'urgence devront être enregistrées dans le système de déconnexion universel.

Un chef d'établissement peut retirer temporairement un élève de l'école avant de fournir l'avis écrit nécessaire et de mener l'audience disciplinaire lorsque les critères suivants pour un renvoi d'urgence s'appliquent :

- 1) Si l'élève est soupçonné d'avoir commis une infraction passible de suspension conformément à MGL c. 71 § 37H ¾ (et tel que décrit à la section 8 du Code de conduite) ; et le chef d'établissement doit faire et documenter par écrit des efforts raisonnables le jour du retrait pour parler à l'élève et au parent/tuteur de l'élève afin d'informer chacun du renvoi et du motif du renvoi. Si l'élève est renvoyé d'urgence, l'école doit fournir l'avis verbal et écrit requis et convoquer l'audience disciplinaire dans les deux (2) jours scolaires. (BPS)
- 2) Si l'élève présente un danger continu ou perturbe matériellement et substantiellement l'environnement scolaire ; et
- 3) Si l'élève représente une menace telle qu'il n'y a pas d'autre moyen d'atténuer le danger ou la perturbation posés que de retirer l'élève de l'école ; et
- 4) L'école prend des dispositions adéquates pour la sécurité et le transport de l'élève.

Conseil Consultatif sur le Code de Conduite (COCAC)

OBJECTIF & RESPONSABILITÉS



La mission du **Conseil Consultatif sur le code de conduite (COCAC)** est de fournir aux parties prenantes l'opportunité de travailler en collaboration avec les Écoles Publiques de Boston pour améliorer les politiques disciplinaires et promouvoir un climat scolaire positif.

Fonctionnant avec le principe général selon lequel le refus d'éducation n'est pas un outil disciplinaire approprié, le **COCAC conseille la Surintendante et le Comité Scolaire sur :**

- Les problèmes de discipline
- Revoit le Code de Conduite pour faire des recommandations d'amélioration
- Évalue la mise en œuvre
- Favorise l'utilisation d'alternatives à l'exclusion scolaire, comme la justice réparatrice